



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

BULLETIN DE LA MAI

MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE



ÉDITO DU CHEF DE LA MAI

Le paysage des organismes autorisés pour l'adoption (OAA) sera profondément renouvelé avec la mise en œuvre de la loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption. Cette loi a mis fin à la possibilité pour les OAA de faire du recueil d'enfants en France. Elle prévoit également que les autorisations et habilitations des OAA seront caduques le 22 février 2024. La loi a ainsi été l'occasion de réinterroger la stratégie d'implantation géographique des opérateurs (OAA et Agence Française de l'Adoption) à l'aune des besoins des enfants adoptables exprimés par les pays d'origine et des évolutions prévisibles de l'adoption internationale. La MAI a d'abord procédé à un travail de remise à plat de l'ensemble des habilitations des OAA en prenant plus d'une dizaine d'arrêtés d'abrogation d'habilitations. L'arrêté en date du 28 avril 2023, publié au Journal Officiel du 30 avril 2023, établit la liste des pays pour lesquels les OAA pourront être habilités à compter de février 2024, fixe le cadre de ces prochaines demandes et complète le décret relatif aux procédures d'autorisation et d'habilitation de ces organismes, qui a passé l'examen par le Conseil d'Etat le 17 juillet. Pour prendre cet arrêté, la MAI a mené ces derniers mois un dialogue étroit avec les Autorités centrales des pays avec lesquels la France coopère, a analysé les adoptions réalisées ces dernières années et s'est appuyé sur l'expertise de ses différents partenaires afin de retenir 13 pays, tous parties à la Convention de la Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, pour lesquels les OAA pourront déposer une demande d'habilitation au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Inde, Sénégal, Slovaquie, Thaïlande, Togo et Vietnam. Les prochaines habilitations des OAA seront délivrées en complémentarité de l'action du GIP France Enfance protégée qui accompagne aujourd'hui les candidats dans 20 pays. Un appel à candidatures sera lancé, dès la publication du décret, afin de sélectionner les meilleures candidatures d'OAA pour accompagner les procédures dans ces 13 pays identifiés.

#15

Juillet 2023

SOMMAIRE

Édito du chef de la MAI	1
L'actualité de la MAI	2
Nouvelles du monde	3
Nouvelles des partenaires	3
Le Kiosque	5

Après la mise à plat de l'ensemble des habilitations des opérateurs, l'Autorité centrale engagera un état des lieux approfondi des coûts de l'adoption, en lien avec les OAA et ses homologues des pays d'origine. Il ne peut en effet y avoir d'adoption éthique sans une régulation et un contrôle effectif des aspects financiers. La MAI représente la France au Groupe de travail de la HCCH sur les aspects financiers de l'adoption internationale dont la première réunion s'est tenue du 26 au 28 juin 2023. Formé dans le prolongement de la Commission spéciale de juillet 2022, il a pour mandat de faire le point sur les pratiques actuelles, d'identifier d'éventuelles approches coordonnées, ciblées et pratiques, et de les classer par ordre de priorité, l'objectif étant d'élever les normes. La nécessité d'assurer la transparence de tous les coûts et frais a été soulignée par tous les participants. Les risques directement et indirectement liés aux aspects financiers de l'adoption internationale ont bien été identifiés. Le groupe a rappelé la nécessité de séparer du processus d'adoption les dons, les contributions et les projets de coopération qui peuvent créer une dépendance et une concurrence entre les Etats, les OAA et les candidats à l'adoption. Il appartient aux pays d'origine de renforcer leur législation, mais il est de la responsabilité des pays d'accueil de renforcer le contrôle des OAA sur ces aspects en particulier. La MAI va s'y employer.

Étienne ROLLAND-PIÈGUE

Chef de la Mission de l'adoption internationale



L'ACTUALITÉ DE LA MAI

Consultation de la MAI dans le cadre du projet FAMIMOVE

La Mission de l'adoption internationale a participé le 13 juin 2023, sur l'invitation du Pr. Fabienne JAULT-CESEKE de Université Paris Saclay – Versailles Saint-Quentin à la réunion de plusieurs experts afin d'échanger sur la coordination du droit international des personnes et de la famille avec le droit de l'asile et des migrations. Cette consultation s'inscrit plus largement dans le cadre du projet international « FAMIMOVE » que le ministère de la Justice a soutenu et qui a obtenu des fonds de la Commission européenne. Son objectif est de contribuer à une meilleure protection des enfants et des familles de migrants en rendant les pratiques actuelles plus conformes aux objectifs et aux valeurs européennes et en assurant une meilleure coordination entre les instruments européens relatifs à la matière familiale et au droit d'asile. Le but de cette réunion était d'identifier les difficultés mais aussi les bonnes pratiques en la matière. Elle sera suivie d'autres échéances relatives à des questions clés de la protection internationale des enfants dans un contexte de migration. Seront également livrées une conférence finale et une publication académique.



NOUVELLES DU MONDE

L'adoption illégale : un type d'exploitation bientôt couvert par la directive de l'UE relative à la lutte contre la traite des êtres humains

Le Conseil de l'Union européenne, qui représente les gouvernements des États membres de l'UE et réunit leurs ministres par domaines de compétence, chargé avec le Parlement européen d'adopter et amender les textes législatifs européens, a arrêté le 9 juin 2023 sa position sur une actualisation de la législation de l'UE en matière de lutte contre la traite des êtres humains. Le principal instrument juridique de l'UE en matière de lutte contre la traite des êtres humains est la directive de 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes.

Le mariage forcé et l'adoption illégale feront explicitement partie des types d'exploitation couverts par la directive. Les pays de l'UE devront également veiller à ce que les personnes qui utilisent en connaissance de cause des services fournis par des victimes de la traite puissent faire l'objet de sanctions. Le texte sur lequel un accord est intervenu indique clairement que les États membres sont tenus d'ériger en infraction pénale la traite des êtres humains à des fins de mariage forcé et d'adoption illégale. Les services répressifs et les autorités judiciaires des États membres seront ainsi mieux à même de lutter efficacement contre la traite des êtres humains aux fins de ces deux formes d'exploitation. Compte tenu de l'accord intervenu sur une position commune, le Conseil peut entamer des négociations avec le Parlement européen.



NOUVELLES DES PARTENAIRES

Un colloque entre sciences, pratique et expériences de l'adoption nationale et internationale

Le 20 et 21 juin 2023, à l'occasion du centenaire de l'adoption de la loi du 19 juin 1923 autorisant l'adoption des mineurs, a eu lieu à Angers le colloque "Un siècle d'adoption des enfants en France 1923-2023". Cet événement organisé par Yves DENÉCHÈRE, Fabio MACEDO, l'UMR TEMOS, l'Université d'Angers et l'ANR EN-MIG, réunissait des chercheurs de diverses disciplines (histoire, droit, sociologie, anthropologie, psychologie, démographie), des acteurs de l'adoption ainsi que le milieu associatif autour d'une série de conférences de haute qualité relatives à l'évolution de l'adoption et aux problématiques et défis rencontrés par l'adoption nationale comme internationale en France.

Ce colloque a été l'occasion de rappeler l'importance de la recherche scientifique dans l'élaboration d'un discours nuancé sur l'adoption internationale et d'une approche

constructive des problématiques qui l'entourent, mais aussi de faire entendre la voix des personnes adoptées et de mettre en lumière les deux enjeux fondamentaux que constituent aujourd'hui pour les acteurs de l'adoption internationale la prévention contre les pratiques illicites et la question de la recherche des origines.

Webinaire du SSI France sur la recherche des origines

Le chef de la MAI est intervenu lors d'un webinaire sur la recherche des origines organisé par le SSI France le 30 mai, à l'occasion de la journée mondiale consacrée au droit à connaître ses origines et au lendemain du 30ème anniversaire de la Convention de La Haye de 1993. Ce webinaire a réuni 176 participants : professionnels de la protection de l'enfance, associations de personnes adoptées, membres du réseau SSI ou d'organisations partenaires à l'étranger. Après les propos introductifs de Jimmy MESSINEO, coordinateur du SSI France et responsable du projet Racine, Laura MARTINEZ-MORA, Secrétaire (juriste) au bureau permanent de la conférence de La Haye de droit international privé, a présenté le cadre de la Convention de La Haye de 1993 et les instruments de sa mise en œuvre en insistant sur les travaux relatifs à la période post-adoption. Le chef de la MAI a évoqué la situation actuelle de la recherche des origines et les perspectives en France. M. MESSINEO a ensuite rappelé les différentes actions du SSI, au niveau du Secrétariat Général, du réseau et du SSI France, en matière de recherche des origines. L'accompagnement psychologique des adoptés à la recherche de leurs origines a été présenté par Martín CAMPOS RAMIREZ, psychologue au SSI France. Michel JOSEPH, président et fondateur de l'association haïtienne Voie d'Espoir, partenaire de la mise en œuvre du projet Racine en Haïti, a exposé son travail auprès des familles biologiques et des adoptés. Le point de vue et le travail des adoptés ont été mis en lumière par des personnes adoptées responsables d'associations ou de collectifs : Clara LECROSNIER, référente de la cellule Colombie de La Voix des Adoptés ; Coline FANON, fondatrice de la fondation belge Racines Perdues-Raíces Perdidas (qui compte de nombreux membres en France), et Céline BREYSSE, fondatrice du Collectif des adoptés du Sri Lanka.

Webinaire sur la recherche des origines organisé par l'association Inter-Country Adoptee Voices

Le 23 avril dernier a eu lieu un webinaire sur la recherche des origines au cours duquel un panel de huit adoptés venant de différents pays (Colombie, Ethiopie, Vietnam, Grèce, Corée du sud et Sri Lanka) ont partagé leur expérience et leurs initiatives dans le domaine de la recherche des origines dans leurs pays de naissance respectifs. Le webinaire était animé par Lynelle LONG, présidente de l'association Inter-Country Adoptee Voices (ICAV). Les interventions ont porté entre autres sur les attentes des adoptés qui entreprennent une recherche, les obstacles, les aspects financiers, les perspectives souhaitables. Un enregistrement est disponible à cette adresse : <https://intercountryadopteevoices.com/2023/05/20/searching-in-intercountry-adoption-by-adoptee-experts-webinar/>

Atelier virtuel sur la collaboration entre les États en matière de recherche des origines des personnes adoptées

Le 20 juin dernier a eu lieu un atelier virtuel sur la collaboration entre les États en matière de recherche des origines des personnes adoptées co-animé par les Autorités centrales du Canada et de Colombie. Le premier temps de la conférence a consisté en une présentation des activités en matière de recherche des origines de l'Autorité centrale fédérale canadienne, du Secrétariat aux services internationaux à l'enfance (SASIE – Autorité centrale québécoise) et de l'Institut colombien du bien-être familial (ICBF – Autorité centrale colombienne). Par la suite, ont été présentés le témoignage d'une personne adoptée et une étude de cas portant sur la coopération entre États au service d'une personne adoptée en Colombie par une famille québécoise. La session s'est terminée sur un échange de questions-réponses où les pratiques en vigueur en Suisse, en Italie et au Portugal ont pu être exposées.

Le Conseil national de l'adoption (CNA) adopte sa feuille de route.

Jeudi 22 juin, le Conseil national de l'adoption, présidé par l'ancienne Députée Monique LIMON et dont le secrétariat général est assuré par France Enfance Protégée, a tenu sa deuxième séance plénière consacrée notamment l'adoption de sa feuille de route 2023-2025 et de son programme de travail. Les sujets liés à l'adoption internationale auront toute leur place dans ce programme, en particulier la question de la recherche des origines des personnes adoptées, ainsi que la thématique des pratiques illicites. Lors de cette séance, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a également présenté son projet de décret sur les conseils de famille. Pour (re)prendre connaissance de l'arrêté du 29 mars 2023 portant nomination au CNA, [c'est ici](#).



LE KIOSQUE

Reportage « Corée du Sud : Au pays des enfants abandonnés » pour Envoyé Spécial sur France 2

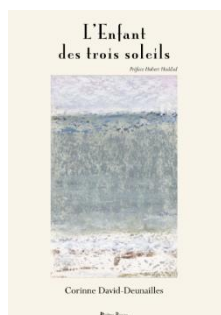
« A la porte de l'orphelinat, la boîte à bébé du pasteur Lee a déjà accueilli une trentaine de nouveau-nés depuis le début de l'année. Tous abandonnés par leurs mères, de peur d'être mises au ban de la société. En Corée du Sud, dixième puissance économique mondiale, les abandons d'enfants sont un des secrets les mieux gardés. Ces femmes sont pour la plupart des mères célibataires et dans ce pays, où les employeurs demandent le livret de famille lors des recrutements, avoir un enfant seule ou hors mariage est une honte. Ces enfants abandonnés sont souvent envoyés à l'adoption internationale. Depuis les années 1960, plus de 200 000 petits Coréens ont ainsi été accueillis par des parents à l'étranger. Ils constituent même la plus grande diaspora d'enfants de l'histoire moderne, nourrissant le business de multinationales de

l'adoption. Parmi eux, des Français, comme Anna, 50 ans, adoptée à l'âge de 6 ans. Elle est partie à la recherche de sa famille biologique dans son pays natal. »

Un reportage de Camille Le Pomellec, Minju Song, Byoungsoo Kim, Colin Guillemant pour Hikari Presse diffusé dans "Envoyé spécial" le 1er juin 2023, à revoir en [cliquant ici](#).

Emission « Secrets d'Info » consacrée à la recherche des origines

France Inter a consacré, le 24 juin dernier, une émission à la recherche des origines pour les personnes adoptées. Cette émission peut être réécoutée en baladodiffusion sur le site de France Inter en cliquant [ici](#).



Publication de « L'Enfant des trois soleils par Corinne DAVID-DEUNAILLES

« En 1986 Corinne Deunailles et son mari, l'auteur/compositeur et producteur d'émissions de radio David Jisse, adoptent Tomás, un enfant colombien de 14 mois. 21 ans plus tard Tomás décide de partir en Colombie pour découvrir ses origines. Aidé d'une amie il rencontrera une partie de sa famille, puis sa mère biologique. En 2010, il repart en Colombie, accompagné de sa mère adoptive, à la découverte du pays, mais aussi de la famille de son géniteur. Cette quête des origines éveille en Corinne Deunailles un besoin de connaître... »

**BULLETIN
DE LA MAI**
MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE



—
Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères

Direction des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire

Mission de l'adoption
internationale

57 boulevard des Invalides
75007 Paris